

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU GERS
71 Rue Jeanne d'Albret
BP 60547
32021 AUCH CEDEX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

REUNION DU BUREAU **16 septembre 2024 à 09h30**

Décision N° 2024 016 B

Membres convoqués : 7

Présents : 5

Absents Excusés ayant donné pouvoir : 2

Membres présents : Mmes et MM Bernard KSAZ, Président – Mme Charline DUMONT, Vice-Présidente, Conseillère Départementale – Mme Chantal DEJEAN-DUPEBE, Conseillère Départementale – Mme Patricia MARROCQ, Conseillère Départementale – Mme Christine BEYRIA, Personnalité Qualifiée élue local.

Absents excusés ayant donné pouvoir : M. Jacques JEAN-LOUIS, Représentant UDAF à Mme Charline DUMONT, Mme Marie-Laure AMIGUES, Représentante des locataires à Monsieur Bernard KSAZ.

Assistaient à la réunion : Mme Karine BOUSQUAIL, Directrice Générale de l'OPH32.
M. Stéphane BERAUD, Secrétaire de séance

OBJET : Convention d'adhésion au groupement de commandes Territoires Energies

LE BUREAU par délégation du Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat du Gers, après avoir entendu l'exposé de son Président ci-dessous énoncé :

En application des directives européennes transposées en France, les marchés de fourniture d'électricité et du gaz naturel sont intégralement ouverts à la concurrence. Tous les consommateurs sont désormais des clients dits « éligibles » et peuvent ainsi choisir librement leurs fournisseurs.

Aussi, les acheteurs publics sont tenus d'appliquer les procédures juridiquement requises par les règles de la commande publique pour répondre à leurs besoins en matière de travaux, de fourniture ou de services.

Des 2014, dans un souci de simplification et d'économie, les syndicats départementaux d'énergie des départements suivants (Aveyron, Cantal, Corrèze, Gers, Lot, Lozère, Tarn) se sont unis pour initier un groupement de commandes dédié à l'énergie. Au fil des consultations portées par ce groupement, ces membres fondateurs ont été rejoints par les syndicats départementaux suivants (Ariège, Haute Loire, Haute Pyrénées, Tarn et Garonne, Gard, Pyrénées orientale).

Dans un souci de garantir la représentativité et l'accompagnement territorial de leurs membres et afin d'optimiser la valorisation des productions d'énergies, ces syndicats départementaux d'énergie souhaitent à présent renforcer les compétences mises à dispositions des acteurs de leurs territoires en les regroupant au sein d'un groupement de commandes.

Le groupement de commandes a pour objet l'achat et la valorisation d'énergies, l'achat de fournitures, de services ou de travaux en matière d'efficacité énergétique.

Plus précisément, le groupement constitué par la présente convention vise à répondre aux besoins récurrents des membres dans l'un et/ou l'autre des domaines suivants ;

- Acheminement et fourniture d'énergies (électricité, gaz combustibles, bois ...) et de services associés.
- Travaux, fournitures et services en matière d'efficacité énergétique.
- Valorisation de production d'énergies renouvelables et mise en œuvre de circuits-courts.

Afin de continuer à répondre aux besoins en énergie et à la maîtrise du coût de l'énergie, l'Office Public de l'Habitat du Gers se propose d'adhérer au groupement de commandes pour l'achat et la valorisation d'énergies, en complément de sa stratégie d'achat au sein de la SAC HASSO.

L'Office Public de l'Habitat du Gers sera ainsi systématiquement amené à confirmer son engagement à l'occasion du lancement de chaque marché ou accord passé dans le cadre du groupement pour ses différents besoins.

La durée initiale de la convention est de 3 ans avec possibilité d'intégrer à la date souhaitée sur les années 2026-2027-2028, le marché d'achat d'énergie (électricité en l'occurrence)

DECIDE

- **Décide de l'adhésion de l'Office Public de l'Habitat du Gers au groupement de commandes.**
- **D'approuver la convention constitutive du groupement de commandes jointe en annexe à la présente délibération.**
- **D'autoriser Madame la Directrice Générale à signer la convention constitutive pour le compte de l'Office Public de l'Habitat du Gers.**



FAIT ET DELIBERE A AUCH, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Bernard KSAZ

Pour : 7
Abstention : 0
Contre :